

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 27 février 2023 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Bougie et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Serge Thomassin, Jean Perron, Jean-Pierre Fortier et Olivier Duval.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présents monsieur Claude Poulin directeur général et M^e Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSULTATION PUBLIQUE :

RÈGLEMENT NUMÉRO 876-2023

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 876-2023 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin de modifier les affectations dans le prolongement de la 150^e Rue entre la 22^e Avenue et la 25^e Avenue projetée.** Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 877-2023

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 877-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de modifier les marges et les usages permis dans la 150^e Rue.** Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 878-2023

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 878-2023 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin de modifier les affectations entre les futures 160^e Rue à 175^e Rue en haut de la 22^e Avenue** avec certaines modifications qui ont été apportées depuis la présentation du projet. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 879-2023

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 879-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de modifier les usages permis dans les prolongements de la 160^e Rue à la 175^e Rue en haut de la 22^e Avenue** avec certaines modifications qui ont été apportées depuis la présentation du premier projet. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 880-2023

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 880-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de permettre des multifamiliales le long de la 22^e avenue et des jumelés de la 151^e Rue à la 157^e Rue à l'est de la 22^e avenue.** Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Madame Gabrielle Doyon, résidente de la 155^e Rue, demande des précisions sur les habitations prévues dans son secteur. La greffière lui confirme que c'est plutôt le règlement numéro 881-2023 qui vise son secteur et l'invite à rester jusqu'à la fin de la séance afin de prendre ses coordonnées et lui présenter le plan du projet. Aucune autre personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 881-2023

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 881-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'autoriser des jumelés dans les prolongements de la 151^e Rue à la 155^e Rue en bas de la 22^e Avenue**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 41.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N° 23-13321

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les items suivants:

- 6.15 Embauche d'un préposé à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture.
- 6.16 Nomination d'un régisseur – Ski et plein air par intérim au Service des loisirs et de la culture.
- 6.17 Radiation de créances.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N° 23-13322

Séance ordinaire du 13 février 2023

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2023 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2023 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DE PROJETS DE RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION :

Je, Manon Bougie, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 876-2023 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin de modifier les affectations dans le prolongement de la 150^e Rue entre la 22^e Avenue et la 25^e Avenue projetée**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Serge Thomassin, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 878-2023 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin de modifier les affectations entre les futures 160^e Rue à 175^e Rue en haut de la 22^e Avenue**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet, sa portée et les modifications apportées depuis la présentation du projet. (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION N° 23-13323

Adoption du Règlement numéro 884-2023

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 884-2023 modifiant le Règlement numéro 872-2022 établissant la tarification d'un bien, un service, une activité ou autres avantages pour l'année 2023, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 884-2023 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 23-13324

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances en date du 16 février 2023, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 1 695 317,35 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 1 695 317,35 \$ couvrant la période du 3 février 2023 au 16 février 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13325

Adjudication du contrat pour la fourniture d'une camionnette année 2023
pour le Service des travaux publics

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 6 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
ST-GEORGES CHEVROLET BUICK CADILLAC GMC INC.	54 962,65 \$
SAINT-GEORGES FORD INC.	62 851,09 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et la plus avantageuse d'accepter est celle de **ST-GEORGES CHEVROLET BUICK CADILLAC GMC INC.;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **ST-GEORGES CHEVROLET BUICK CADILLAC GMC INC.** le contrat pour la fourniture d'une camionnette année 2023 de marque Chevrolet, modèle Silverado pour le Service des travaux publics pour un montant total de **54 962,65 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville, comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13326

Vente d'un terrain dans le parc technologique à LDL Services Mécaniques inc.

ATTENDU : la demande de LDL Services Mécaniques inc. d'acquérir un terrain situé sur la 79^e Rue dans le parc technologique, soit le lot numéro 6 543 712;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte de vendre à LDL Services Mécaniques inc. au prix de 71 996,40 \$ plus toutes les taxes applicables, un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS CINQ CENT QUARANTE-TROIS MILLE SEPT CENT DOUZE (6 543 712)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Sabrina Lepage, notaire.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13327

Vente d'une camionnette à Les Encans Ritchie, Ville de Mont-Saint-Hilaire

ATTENDU : que le Service des travaux publics a procédé cette année au remplacement de la camionnette Ford F-150, de l'année 2006 # 92 et qu'elle n'est plus utilisée;

ATTENDU : que cette camionnette n'est plus affectée à l'utilité publique;

ATTENDU : la recommandation de M. Frédéric Veilleux, directeur associé du Service des travaux publics, à l'effet d'autoriser la vente de cette camionnette à l'encan;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la vente de la camionnette Ford F-150, de l'année 2006 # 92 pour le prochain encan qui aura lieu les 22, 23 et 24 mars 2023, par Les Encans Ritchie, Ville de Mont-Saint-Hilaire et confirme que cette camionnette n'est plus affectée à l'utilité publique.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13328

Versement d'une aide financière à la corporation Taxibus Saint-Georges pour l'année 2023

ATTENDU : l'entente entre la Ville et la corporation Taxibus Saint-Georges qui stipule que la Ville doit fournir à la Corporation le budget d'opération nécessaire à l'exécution de son mandat en conformité avec le budget de la Ville prévu à cette fin;

ATTENDU : qu'une somme de 493 088 \$ est prévue au budget à titre d'aide financière de la Ville pour le service de taxibus pour l'année 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le versement de l'aide financière au montant de 493 088 \$ incluant toutes les taxes applicables à la corporation Taxibus Saint-Georges pour l'opération du service de taxibus pour 2023.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13329

Acceptation d'honoraires supplémentaires de la firme WSP Canada inc. pour les travaux de remplacement de la chaudière au gaz au centre culturel Marie-Fitzbach

ATTENDU : la demande d'honoraires supplémentaires déposée par la firme WSP Canada inc.;

ATTENDU : les imprévus survenus lors des travaux;

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture, à l'effet d'accepter la demande d'honoraires supplémentaires soumise;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la demande d'honoraires supplémentaires de la firme WSP Canada inc. pour un montant de 17 825,18 \$ incluant toutes les taxes applicables.

QUE le tout soit financé à même le surplus accumulé Nouvelle ville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13330

Acceptation d'honoraires supplémentaires de la firme Les Services EXP inc.
pour la modification des plans et devis pour la mise à niveau de l'usine d'épuration

ATTENDU : le rejet des soumissions le 13 février dernier;

ATTENDU : que nous devons modifier les plans et devis pour retourner en appel d'offres;

ATTENDU : que la firme Les Services EXP inc. demande 42 000 \$ plus toutes les taxes applicables pour les modifications demandées;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ing., directeur des Services techniques à l'effet d'accepter la demande d'honoraires supplémentaires soumise;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la demande d'honoraires supplémentaires de la firme Les Services EXP inc. pour un montant de 48 289,50 \$ incluant toutes les taxes applicables pour la modification des plans et devis pour la mise à niveau de l'usine d'épuration.

QUE le tout soit financé à même le Règlement numéro 859-2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13331

Acceptation des prévisions budgétaires 2023 de
l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière

ATTENDU : que l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice 2023 soit des revenus prévus au montant de 707 540 \$ et des dépenses prévues de 1 770 785 \$, ce qui laisse un déficit de 1 063 245 \$;

ATTENDU : que ces prévisions doivent être adoptées par la Municipalité qui contribue pour 10% du déficit, soit pour la somme de 106 325 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les prévisions budgétaires 2023 de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière pour un montant de 707 540 \$ en revenus et un montant de 1 770 785 \$ en dépenses pour un déficit de 1 063 245 \$ et une contribution de 106 325 \$.

QUE la somme de 106 325 \$ incluant toutes les taxes, si applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 23-13332

Acceptation des plans et estimation pour les travaux de prolongement des services municipaux dans la 87^e Rue par Investissements R.D.P. inc., Garage Jean-Marie Bernard inc. et Gestion Mi7 inc.

ATTENDU : que les promoteurs Investissements R.D.P. inc., Garage Jean-Marie Bernard inc. et Gestion Mi7 inc. ont mandaté la firme ÉQIP Solutions/Génie pour la préparation des plans et estimation pour un prolongement des services municipaux dans la 87^e Rue;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques à l'effet d'accepter les plans et estimation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les plans et estimation pour la demande de prolongement des services municipaux par Investissements R.D.P. inc., Garage Jean-Marie Bernard inc. et Gestion Mi7 inc. d'une longueur d'environ 168 mètres dans la 87^e Rue, dossier numéro PP21-080 daté du 15 février 2023 de la firme ÉQIP Solutions/Génie et les autorisent à les présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour approbation.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13333

Acceptation d'une entente numéro 2 à intervenir avec Investissements R.D.P. inc., Garage Jean-Marie Bernard inc. et Gestion Mi7 inc.

ATTENDU : que les promoteurs Investissements R.D.P. inc., Garage Jean-Marie Bernard inc. et Gestion Mi7 inc. demandent un prolongement des services municipaux de la 87^e Rue et qu'ils désirent être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : qu'il y a lieu de conclure à cet effet une entente numéro 2;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'entente numéro 2 à intervenir avec Investissements R.D.P. inc., Garage Jean-Marie Bernard inc. et Gestion Mi7 inc. pour des travaux de prolongement de services municipaux dans la 87^e Rue.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13334

Embauche d'un commis à la bibliothèque pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le Service des loisirs et de la culture à titre de commis à la bibliothèque.;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Axelle Audier;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Axelle Audier à titre de commis à la bibliothèque selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés de bureau, groupe 2, échelon 1, et ce, à compter du 1^{er} mars 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13335

Démission d'une commis à la bibliothèque pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : la lettre de démission reçue de Mme Victoria Fontenelle à titre de commis à la bibliothèque pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture et de M^e Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de Mme Victoria Fontenelle à titre de commis à la bibliothèque pour le Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 3 février 2023 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13336

Embauche d'un chef de Division – Immeubles et équipements
au Service des travaux publics

ATTENDU : le besoin d'embaucher une personne à titre de chef de Division – Immeubles et équipements au Service des travaux publics suite à la nomination de M. Frédéric Veilleux à titre de directeur associé au Service des travaux publics;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques et la recommandation du comité de sélection, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Dany Gagnon ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil autorise l'embauche de M. Dany Gagnon à titre de chef de Division – Immeubles et équipements au Service des travaux publics selon les conditions de travail prévues dans la politique du personnel-cadre de la Ville, classe 3 – échelon 6, et ce, à compter du 13 mars 2023.

QUE trois semaines de vacances payées lui soient accordées pour 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13337

Acceptation d'une lettre d'entente avec l'Association du personnel-cadre de
Ville Saint-Georges de Beauce inc.

ATTENDU : qu'une politique salariale des employés-cadres lie les parties jusqu'au 31 décembre 2026;

ATTENDU : les difficultés liées au recrutement et à la rétention de la main-d'œuvre;

ATTENDU : que les parties ont discuté de différentes demandes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la lettre d'entente proposée à être signée par la Ville de Saint-Georges et l'Association du personnel-cadre de Ville Saint-Georges de Beauce inc. laquelle fera partie intégrante de la politique salariale des employés-cadres.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13338

Embauche d'un préposé à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le Service des loisirs et de la culture à titre de préposé à la maintenance pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Vincent Houle;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Vincent Houle à titre de préposé à la maintenance selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour la période prévue au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13339

Nomination d'un régisseur – Ski et plein air par intérim au Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher un régisseur – Ski et plein air pour le Service des loisirs et de la culture pour un remplacement;

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture ainsi que de Me Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques à l'effet de nommer M. Pier-Alexandre Lagrange;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la nomination de M. Pier-Alexandre Lagrange à titre de régisseur – Ski et plein air par intérim pour le Service des loisirs et de la culture, selon les conditions de travail du personnel-cadre, classe 2 – échelon 2 à compter du 28 février 2023 jusqu'au 30 mars 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13340

Radiation de créances

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du

Service des finances, dans lequel elle recommande la radiation des comptes jugés irrécupérables au montant total de 4 522,95 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances à radier des comptes de la Municipalité jugés irrécupérables pour un montant total de 4 522,95 \$ comme mauvaises créances comme indiqué dans la liste présentée.

ADOPTÉE

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Olivier Duval sur la Table de concertation en logement social et communautaire et sur le conseil d'administration de Beauce Art, par monsieur le conseiller Serge Thomassin sur l'Accueil inconditionnel, par madame la conseillère Manon Bougie sur le sous-comité de la Municipalité Amie des Aînés (MADA) et sur le comité à ta santé, par monsieur le maire Claude Morin sur le conseil d'administration de la Table régionale d'économie sociale de Chaudière-Appalaches (TRÉSCA), sur le conseil des maires, sur le conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), sur le comité socioéconomique de la Chambre de commerce de Saint-Georges, sur le panel sur l'emploi et l'entrepreneuriat du Cégep Beauce-Appalaches, sur le conseil d'administration de Destination Beauce, sur le conseil économique de Beauce (CEB) et sur une rencontre avec Québec International.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 17, sur proposition de monsieur le conseiller Olivier Duval, appuyée par madame la conseillère Manon Bougie, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

M^E ISABELLE BEAULIEU
Greffière
